Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Colombiers - Tome I

Colombiers, c^{on} de *Gorron* (7 kil.), arrond. de *Mayenne* (22 kil. N.-O.), à 42 kil. de Laval.

Anciens noms

G. de Columbiers. 1066-1100 (Cart. de l'Abbayette). — *In Columbers… masuram in burgo,* 1158 (Cart. de Savigny). — *Cemiterium de Columbers,* 1172 (Ibid.). — *Terra de Columbers,* XII^{e} s. (Arch. nat., L. 968). — *Clericus de Columbers,* 1206 (Ibid.). — *Villa de Columbers,* 1250 (Cart. de Fontaine-Daniel, ch. 101). — *G. de Columbariis,* 1256 ; *de Columberiis,* 1259 ; *de Columbariis,* 1281 (Ibid.). — *H. de Columbers,* XIII^{e} s. (Arch. nat., L. 972). — *Coulombierz,* 1312 (Bibl. nat., f. fr. 8 736). — *Eccl. de Columbariis,* XV^{e} s. (Pouillé). — *Collombiers,* 1592 (Ins. eccl.). — *Eccl. divæ Mariæ de Colombariis,* 1615 (Reg. par.). — *Columbiers,* 1715 (Carte cénom.).

Géographie physique

Géologie. — « Granite coupé par des filons de diabase. Graviers à galets de quartz et limon des plateaux. » D.-P. Œ.

Le territoire est tout entier compris dans le bassin de la Colmont, mais la limite O., vers Carelles, marque la ligne exacte où commence le bassin de l'Ernée. Trois ruisseaux, tous actionnant des moulins, traversent la paroisse de l'O. à l'E., suivant des vallées assez douces. Altitudes à l'O., 225 à 240 m. ; au bourg, qui est assez central, 202 m. ; à l'E., 199 et 178 m. — Le grand chemin de Colombiers à Mayenne, mentionné en 1460 et indiqué encore par Jaillot avec continuation sur Lévaré, a cessé d'être direct, remplacé par un raccord à la route départementale de Gorron, mais est toujours reconnaissable sur le terrain et sur les plans ou cartes détaillées. Des chemins vicinaux ou de grande communication relient aujourd'hui le bourg à Brécé (5 kil. E.) ; Saint-Denis-de-Gastines (6 kil. S.) ; Carelles (4 kil. O.) ; Hercé (4 kil. N.-O.) ; Gorron (3 kil. N.).

Superficie, cadastrée en 1832 par M. Lioult, 1 207 hect. — « Sol ingrat, produisant : bled, avoine, sarrasin, » 1696. — « Le sol de notre paroisse est maigre, écrivent avec l'exagération ordinaire les habitants en 1789 ; une partie est en landes et bruyères ; les productions suffisent à peine pour la subsistance des habitants qui n'ont aucune industrie pour le commerce. » Il y avait alors six moulins à blé qui figurent encore sur le cadastre.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 27, de 1620 à 1630 ; — 50, de 1700 à 1710 ; — 181 feux en 1698 ; — 183 feux en 1700 ; — 187 feux en 1709 ; — 152 feux en 1715 ; — 768 hab. en 1726 ; — 184 feux en 1732 ; — 702 communiants y compris les enfants, en 1757 ; — 770 communiants en 1764 ; — 850 communiants en 1778 ; — 1 366 hab. en 1803 ; — 1 275 hab. en 1821 ; — 1 293 h. en 1831 ; — 1 251 hab. en 1841 ; — 1 224 hab. en 1851 ; — 1 179 h. en 1861 ; — 1 174 hab. en 1871 ; — 1 126 hab. en 1881 ; — 1 070 hab. en 1891 ; — 1 047 hab. en 1898, dont 143 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 101 villages, fermes, closeries ou écarts. — On comptait 77 fermes en 1843. — En dépend la Gandonnière, 18 hab.

Bureau de poste de Gorron. — *Perception* de Brécé.

Un poste de gabelle avec six hommes était établi dans la paroisse en 1789.

Assemblée

L'*assemblée* qui se tenait le 25 juin, en l'honneur de saint Éloi, fut transférée au 2 décembre par ordonnance épiscopale du mois d'octobre 1751, à la requête du curé et du clergé des paroisses voisines. « Il s'y commettait, disent-ils, beaucoup de crimes et dissolutions ; il ne se passait point d'années qu'on y remarquât des batteries, non seulement entre particuliers, mais entre des paroisses entières, c'est-à-dire, paroisse contre paroisse, des danses publiques, beaucoup d'ivrognerie… »

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de de Laval, du doyenné d'Ernée ; de l'élection de Mayenne, du ressort judiciaire de Mayenne et de Gorron, du grenier à sel d'Ernée ; — du district de Mayenne et du canton de Gorron en 1790 ; — de la Mission d'Ernée en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré d'Ernée et du doyenné de Gorron. Vicariat, par décret du 27 juillet 1818.

Saint Éloi est déclaré en 1751 « protecteur et non patron » de l'*église.* Le curé, dans un mémoire écrit en 1778 pour régler l'office, dit que la Sainte Vierge est « le premier patron et saint Éloi le second ». Malgré cela, l'*ordo* diocésain assigne le patronage à saint Éloi. Cette église, qui se composait primitivement, sans doute, simplement d'une nef et d'un chœur, a été augmentée d'abord au côté N., puis au midi, de deux rangées de chapelles qui lui donnent en plan par terre la forme d'un carré long sur lequel, à l'E., le chœur déborde faiblement. Les autels sont adossés aux murs de séparation de ces chapelles, qui sont aujourd'hui, du côté N. : celles du Rosaire et de Saint-Ceneré, dont le pignon fut refait en 1702, de Saint-Roch, de N.-D. de Pitié ; au midi : de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-François. On mentionnait encore en 1640 les autels de Sainte-Catherine, de Saint-Claude, construit en 1639 et privilégié (chapelle de Beauchène), de Saint-Sébastien, dont la statue est maintenant au maître autel avec celles de la Vierge, de saint Éloi, de saint Michel. Toutes ces chapelles sont extérieurement à pignon ; ceux du N., plus anciens, ajourés de grandes fenêtres géminées en ogive, avec gargouilles dans les noues. Les fonts ont une chapelle close. A remarquer, la balustrade en fer forgé du chœur, et une jolie crédence, style Louis XVI ; à la sacristie, un bénitier portatif en potin entouré d'une inscription en majuscules gothiques : *C. Maillard me fist faire.* Un objet semblable est à Hercé ; je n'en connais pas d'autres. De nombreuses inscriptions pavent le chœur et la nef.

Fondations : la chapelle de l'Anglechère : dernier titulaire, M. Rouzière, curé de Saint-Denis-d' Orques, 1789 ; — la chapelle de la Returais, estimée 250 ℔ en 1789, et possédée par Michel Moriceau ; — la chapelle de Moquesouris, de 120 ℔ ; titulaire en 1789, Emmanuel-Aïmable Lambron, demeurant à Angers. Davelu nous apprend qu'il se disait tous les jours trois grandes messes fondées et quarante services par an,

Confréries : du Rosaire, instituée le 2 juillet 1629, fête de la Visitation, par le R. P. Blanchet, prieur des Jacobins de Laval, et enrichie d'indulgences au jour anniversaire de l'érection par le pape Urbain VIII, en 1637 ; — des Trépassés, antérieure à 1618 et taxée à 198 ℔ de droit d'amortissement en 1694 ; — du Saint-Sacrement, fondée et dotée avant 1661 ; elle paie, en 1694, 250 ℔ pour amortissement ; — du Mont-Carmel, dont le diplôme est de 1744. En 1768, l'usage était de faire figurer à la procession du Sacre, des « petits anges », habillés de batiste, frisés, poudrés, épinglés par le perruquier de Gorron.

Cure : à la présentation de l'évêque, sur le temporel de laquelle les religieux de Fontaine-Daniel percevaient cent boisseaux d'avoine. Il y a, dit Davelu, deux vicaires qui ont chacun 300 ℔ et la table.

Curés : Jean *Busson* permute, 1573. — Martin *Thuault,* titulaire de la chapelle des Anniversaires en l'église du Pré, 10 novembre 1573. — Jean *Brouart,* † 1588. — Martin *Heurtebize,* maître ès arts, demeurant à Évron, 8 août 1588, maintenu contre Jacques Brouart, de Colombiers, se démet, 1591. — Gervais *Maan,* 26 juin 1591, démissionne au Mans où il habitait, 1596. — Jacques *Brouart,* demeurant à la Cocherie de Colombiers, 30 mars 1596, entré en possession seulement le 26 janvier 1597, résigne, 1602. — Louis *Symon,* demeurant au Mans, pourvu le 7 mars 1603, est maintenu contre Charles Charlot, résignataire simoniaque de Brouart. — N. h. Claude de *Charlor* de Chambourg reçoit, le 6 octobre 1615, la visite du doyen d'Ernée, devant onze prêtres habitués ou attachés à l'église, † 1645. On lit à sa louange sur les registres paroissiaux :

Colombiers a perdu en la mort de Charlor, Tout autant que pesoit le corps de Claude, d'or.

— *Jacques Louvel,* † 1666. En 1655, fut inhumé dans l'église Étienne Morice, prêtre, âgé d'environ cent ans. — Jean *Choppault,* maître ès arts, prêtre habitué à Paris, aumônier de la duchesse de Chaulnes, 14 juillet 1666. — Pierre *Bougry* de la Rouère, ci-devant curé de N.-D. de Saint-Calais, 18 février 1681, permute, 1683. — Jean-Baptiste *Pavy,* recteur de Port-Saint-Père, diocèse de Nantes, 20 juillet 1683, inhumé en l'église où on voit encore sa pierre tumulaire, 1691. — François *Pleuvry,* maître ès arts, demeurant au collège du Mans, à Paris, 29 janvier 1691, permute, 1693. — Jacques *Foucher,* chapelain de Saint-Thibault-le-Noble, en l'église d'Angers, 12 février 1693, † 1700. — François de *Guybert,* 2 juin 1700, † 1708. — François *Bigot,* curé de Carelles, 5 février 1708, inhumé dans l'église qu'il avait réparée, 1731 ; sa pierre tombale est dans l'église. — Henri-François de *Récalde,* maître ès arts de Caen, curé de la Motte-Fouqué, 7 juillet 1731, maintenu contre René Piau, vicaire de Grazay, maître ès arts ; René Corbeau de la Motte, docteur de Sorbonne, demeurant à Saint-Martin-du-Pas ; Jean-Baptiste Durand, licencié en droit canon, chanoine de Saint-Martin d'Angers, ancien principal du collège de Bueil ; et Jean-Baptiste Noury, vicaire d'Argentré, maître ès arts, † 1744. — Julien-Luc de Cornilleau, seigneur de la Dorangerie, 11 juin 1744, fondateur de l'école des filles, déclaré, 1754, par le provincial des Capucins de Bretagne, « insigne bienfaiteur de l'ordre », résigne le 13 septembre 1768. Le vicaire était alors Michel Moriceau, « saint homme, assez instruit, faisant tout le bien qu'il peut et donnant tout aux pauvres » (Notes de l'évêché). — François *Perrier,* vicaire de Saint-Aubin-Fosselouvain où il était né le 4 février 1733, installé le 31 décembre 1768, était un prêtre « d'une vertu rare et excellent curé à tous les égards ». Sa note de l'évêché ajoutait : « paroisse très bien conduite ». Il fonda, en 1777, l'école des garçons et un lit à l'hôpital d'Ernée pour les pauvres de sa paroisse, 1784. « Nous le reconnaissons pour le père des pauvres, disent les habitants, en 1789… Il nous inspire la sanctification en marchant sur ses traces vénérables ». Le 27 février 1791, M. Perrier offrit, avec son vicaire, le serment restrictif suivant la formule proposée à l'Assemblée nationale par l'évêque de Clermont et desservit sa paroisse jusqu'après le 21 juillet 1792, date de son dernier acte. Il se retira alors dans sa paroisse natale et fut, malgré ses infirmités, écroué à Patience, le 14 octobre 1792, puis transféré à Rambouillet l'année suivante. A son retour, il fit, 14 thermidor an III (1er août 1795), sa soumission aux lois purement civiles et déclara « élire son domicile alternativement dans la paroisse de Colombiers et de Saint-Aubin pour y exercer le culte catholique. » La recrudescence de persécution religieuse à la fin de 1795, l'obligea sans doute à se cacher. Les habitants, profitant de la loi du 7 fructidor an V, le supplièrent (25 août 1797) de se rendre avec son vicaire au milieu d'eux « pour exercer librement et publiquement le culte en l'église ». Le 14 floréal an VIII (4 mai 1800), ils réclament de nouveau leurs anciens prêtres, « sous la direction desquels ils ont joui, pendant vingt et un ans, d'une grande tranquillité et union de cœurs. » Leurs vœux furent accomplis, mais bientôt suivis du regret de perdre leur dévoué pasteur, mort vers 1802. — Guillaume-François *Letourneur,* vicaire depuis 1778, né en 1742 à Champsegré (Orne), « toujours au travail ou à la prière », rivalisait de zèle avec son curé et imita sa conduite. Resté caché dans le pays après le 16 juillet 1792, il évangélisa les paroisses environnantes, notamment Couesmes, Lesbois et Le Pas. En vertu d'un arrêté des représentants du peuple en mission dans la Mayenne, rendu à la sollicitation des habitants, M. Letourneur put exercer publiquement son ministère à Colombiers, le

22 mars 1795, et déclara, le 19 juin suivant, devant le district d'Ernée, y fixer sa résidence. Le vicaire général du Mans lui envoya, 27 janvier 1801, des pouvoirs extraordinaires et le chargea, pendant la maladie de son curé, de gouverner cette paroisse « qu'il a édifiée depuis si longtemps et pour laquelle il s'est sacrifié ». M. Letourneur fut nommé définitivement curé de Colombiers, le 21 mars 1803, et mourut le 8 mars 1819. — Les deux premiers intrus nommés à Colombiers refusèrent. Le troisième, Georges Chopin, curé constitutionnel de Montaudin, élu le 20 novembre 1792, accepta, mais fit dans la suite une rétractation des plus explicites, affichée publiquement dans un placard que possède encore la fabrique. En 1799 et 1801, il exerçait le ministère à Chantrigné et à Saint-Fraimbault-de-Lassay. — *Hamard,* 1819, † 1858. — *Trillon,* 1858-1863. — Jean-Baptiste *Baudre,* 1863-1866. — *Lecureur,* 1866-1893. — *Lottin,* 1893.

Le *presbytère,* en mauvais état après la Révolution, a été reconstruit en 1859 par M. Ramier-Chauvellerie, agent-voyer.

Le *cimetière,* autour de l'église en l'an XII, a été transféré.

Écoles

Écoles. — Dès le commencement du XVII^{e} s., les « petits écoliers » portent les torches aux sépultures. Julien Gillot, prêtre, fait la classe en 1636. Olivier Trohel avait chez lui, en 1711, comme pensionnaires les deux enfants de M^{me} de Hercé. — L'école fonctionnait régulièrement quand François Perrier, curé, fit en sa faveur, en 1777, une fondation de 200 ℔, y ajoutant le don d'une maison composée de salle, deux chambres, deux cabinets, un grenier, cuisine, cave, écurie, cour et jardin. Il se réservait le choix du maître, prêtre non vicaire, ou laïque pieux et capable, et cédait ses droits à ses successeurs et au seigneur de paroisse. Le titulaire était irrévocable sauf pour inconduite, après avertissement, et sur l'avis du doyen rural ; il pouvait même, âgé ou malade, se faire aider ou remplacer par un régent capable et vertueux. L'école était gratuite, sauf pour les pensionnaires dont le maître ne pouvait s'occuper qu'après la classe ; il recevait quelques honoraires pour ses services à l'église le dimanche. Les classes commençaient par le *Pater* et *Ave,* et finissaient par la *Prière chrétienne* en entier, et un *Pater* et *Ave* pour les bienfaiteurs. Le samedi, catéchisme ; une classe par jour, de six ou sept heures ; congé, le mercredi ; vacances, du 15 août au 15 septembre. — Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul étaient depuis un an et demi dans la paroisse, sans maison ni aucun fonds, lorsque M. Cernilleau, curé, décidé à les doter, demanda le 28 septembre 1751, d'accord avec les habitants, l'autorisation d'affecter à leur logement une maison avec jardin et friche qui dépendait d'une chapelle, d'ailleurs largement dotée. Après enquête favorable faite par le curé de Hercé, l'évêque du Mans, de Froullay, accorda l'annexion le 12 janvier 1752. Les « bonnes sœurs » continuaient leurs fonctions vis-à-vis des enfants et des malades « avec soin et au gré des habitants », en 1789. Elles reprirent l'école dès 1805 ; leurs classes ont été rebâties en 1880. — École laïque des garçons reconstruite en 1884.

Établissements de charité

Le 30 août 1784, le curé Perrier fonda un lit pour les pauvres à l'hôpital d'Ernée.

Féodalité

Féodalité. — La seigneurie de Colombiers appartint, du XI^{e} au XIII^{e} s., à une famille de chevalerie qui en portait le nom. Geoffroy de Colombiers assiste avant 1100 à la donation de Lévaré à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. — Guillaume est cité au cartulaire de Savigny, en 1163 ; Adam, vers la même époque ; Hamelin, dans des chartes d'Isabelle de Meulan (1141-1189) et de Gervaise de Dinan (1189-1220), dames de Mayenne. — Guillaume,

chevalier, donne aux moines de Fontaine-Daniel, à Colombiers même, une place près de sa propre maison, 1250 ; il ajoute à ce premier don, en 1259, une terre, une maison et des vignes, aux Touches, près de Laval, et son four de Gorron. Basilie, sa veuve, était remariée en 1281 à Nicolas Olivier. — Au XV^{e} s., la famille Girard possède les seigneuries de Colombiers et de la Gauberdière, peut-être par l'acquisition de Jean Girard, auquel Jean d'Auray et Jeanne de Meulant, sa femme, vendent des rentes à Colombiers et à Gastines en 1457. Le 1er mai 1499, le roi René, baron de Mayenne, donne à René Girard les droits de haute justice dans ses seigneuries de Colombiers et de la Gauberdière. Depuis lors, comme les héritiers de Girard habitaient leur château de la Gauberdière, ce fief, qui primitivement relevait de Colombiers, ainsi que Brilhaut et partie du Tremblay et du Boisbéranger, à charge de 34 sols de service, fit oublier la seigneurie principale. René Girard possède en 1536 « les fiefs de Coullombyers » ; il teste en 1553. Les Launay, seigneurs d'Onglée et d'Hermet (V. ce mot), curent Colombiers et la Gauberdière à titre héréditaire. Ils les vendirent aux seigneurs du Plessis-Châtillon qui les firent entrer dans la composition de leur marquisat. Toutefois elles sont mentionnées à part dans les aveux rendus à Mayenne et consistaient en 1669 en « maison seigneuriale, domaines, moulins, sergenterie fieffée et justice foncière ». Le devoir féodal était de 9 ℔ 9 sols et d'un épervier sor. La terre comprenait en 1789 : 7 métairies, une closerie et 2 moulins.

Notes historiques

Notes historiques. — Les localités les plus anciennement dénommées sont : Briolay, Vieuville, Vaubenais, Montbayer, Longuève, Salvert, Malibert, l'Anglechère. — Un cercueil en calcaire coquillier a été trouvé dans le jardin du Bois-Bouvier, près du bourg. — L'abbaye de Savigny posséda par les libéralités de différents seigneurs, et spécialement d'Herbert, fils d'Hugues d'Yvoy (XII^{e} s.), des biens importants qui constituèrent deux fiefs, encore en leur pouvoir en 1789 : la Croix-aux-Rouges et la Croix-au-Frocq. — Le cahier paroissial de 1789 respire l'attachement à la religion et au roi. Pendant la Révolution, les habitants ne cessèrent de réclamer leurs prêtres. L'église fut rouverte des premières. En 1795, la municipalité réfractaire fut dissoute. Le 27 septembre 1797, on dénonce au Directoire un rassemblement de dix-huit à vingt hommes, parmi lesquels « le ci-devant marquis de Montécot, Châteauneuf, Lasseux, Lyon, Meulnier, » qui se tient dans la « maison de la nommée Lefebvre, ci-devant sœur grise de la Chapelle, fanatique et royaliste impudente ».

Maires

Maires : *Tréhet,* 1791. — Jean *Goussin,* 1798. — *Tréhet-Goderie,* an VIII, 1840. — Jean *Brochard.* — François-Louis *Gourdier,* 1850, 1869. — Élie-Frédéric *Prodhomme,* 1869. — Louis *Foucault,* 1870.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1615, latins jusqu'en 1638. — Quelques titres à la fab. — Cart. de Fontaine-Daniel et de Savigny. — Arch. nat., P. 398 ; G/7. 528 ; R/5. 386 ; Q/3. 78, 79. — Ch. Pointeau, mss. — Cab. L. Garnier. — *Hist. de Mayenne,* p. 135. — *Comm. hist. de la M.,* t. III, p. 134 ; 2^{e} série, t. III, p. 296.